

Paris, le 30 mars 2022

**Communiqué de presse**

**Cas graves de syndrome hémolytique et urémique (SHU) chez l’enfant : de nouveaux cas signalés, les autorités sanitaires rappellent les conduites à tenir**

Depuis le 1er janvier 2022, les autorités mènent des investigations sur des cas graves de syndrome hémolytique et urémique (SHU) signalés sur le territoire national.

Les analyses épidémiologiques, microbiologiques et de traçabilité **ont confirmé un lien entre plusieurs cas et la consommation de pizzas surgelées de la gamme Fraîch’Up de la marque Buitoni contaminées par des bactéries Escherichia coli producteurs de Shiga-toxines.**

**Compte tenu de cette situation, les autorités demandent aux personnes qui détiendraient des pizzas Fraîch’Up de marque Buitoni de ne pas les consommer et de les détruire. Chaque foyer est invité à s’assurer que son congélateur n’en contient pas.**

Il est également recommandé aux personnes détenant dans leur congélateur des pizzas surgelées ayant été séparées de leur boîte, et dont la gamme et la marque ne peuvent pas être formellement identifiées ou clairement connues, de ne pas les consommer et de les détruire.

Par mesure de précaution, l’entreprise avait procédé **le 18 mars dernier, au retrait-rappel de l’ensemble des pizzas de la gamme Fraîch’Up, de marque Buitoni,** commercialisées depuis juin 2021. Les autorités sont pleinement mobilisées pour assurer l’effectivité des mesures de retrait/rappel mises en œuvre au travers notamment de plus **de 10 000 contrôles dans les différents canaux de distribution.** Au-delà des contrôles, si des consommateurs constataient que des pizzas Fraîch’Up de la marque Buitoni étaient encore commercialisées, ils sont invités à réaliser un signalement sur la plateforme [SignalConso.](https://signal.conso.gouv.fr/retrait-rappel)

Au 28 mars 2022, 75 cas sont en cours d'investigation, dont **41 cas de SHU** présentant des caractéristiques similaires, ont été identifiés, soit 14 cas de plus par rapport au dernier point de situation du 17 mars. **34 cas supplémentaires sont en cours d’investigation.**

Ces 75 cas sont survenus dans 12 régions de France métropolitaine : Hauts-de-France (16 cas), Nouvelle Aquitaine (11 cas), Pays de la Loire (10 cas), Ile-de-France (9 cas), Bretagne (7 cas), Grand Est (5 cas), Auvergne-Rhône-Alpes (4 cas), Centre Val-de-Loire (4 cas), Provence-Alpes-Côte d’Azur (3 cas), Bourgogne Franche-Comté (2 cas), Normandie (2 cas) et Occitanie (2 cas).

Les enfants malades sont âgés de 1 à 18 ans avec un âge médian de 7 ans. **Deux enfants sont décédés.**

Les autorités rappellent qu’après la consommation des produits concernés par le rappel, il est important de **consulter rapidement un médecin en signalant cette consommation** si :

- dans les 10 jours, les personnes présentent de la diarrhée, des douleurs abdominales ou des vomissements ;

- dans les 15 jours les personnes présentent, des signes de grande fatigue, de pâleur, une diminution du volume des urines, qui deviennent plus foncées.

**En l’absence de symptômes dans les 15 jours suivant la consommation, il est également rappelé qu’il n’y a pas lieu de s’inquiéter.**

**Pour plus d’informations :**

* [Cas graves de syndrome hémolytique et urémique (SHU) chez l’enfant : retrait - rappel préventif de lots de pizzas surgelées Fraîch’Up de la marque Buitoni en raison d’une possible contamination par la bactérie Escherichia coli O26. - Ministère des Solidarités et de la Santé (solidarites-sante.gouv.fr)](https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/cas-graves-de-syndrome-hemolytique-et-uremique-shu-chez-l-enfant-retrait-rappel) (communiqué de presse du 18 mars 2022)
* [Communiqué de presse Buitoni : Rappel de pizzas surgelées Fraich’up Buitoni](https://live-72196-food-buitoni-france.pantheonsite.io/fr/rappel-de-pizzas-surgelees-fraichup-buitoni/)
* [Point sur les investigations en cours concernant des cas graves de syndrome hémolytique et urémique (SHU) chez l’enfant : rappel des recommandations de prévention des risques alimentaires](https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/point-sur-les-investigations-en-cours-concernant-des-cas-graves-de-syndrome) (communiqué de presse du 12 mars 2022)
* [Investigations en cours de cas de syndrome hémolytique et urémique (SHU) pédiatriques et recommandations sanitaires - Ministère des Solidarités et de la Santé (solidarites-sante.gouv.fr)](https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/investigations-en-cours-de-cas-de-syndrome-hemolytique-et-uremique-shu) (communiqué de presse du 25 février 2022)
* [Syndrome hémolytique et urémique (Santé Publique France)](https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-infectieuses-d-origine-alimentaire/syndrome-hemolytique-et-uremique-pediatrique)
* [Les Escherichia coli entérohémorragiques (EHEC) - Connaître la bactérie pour éviter les intoxications](https://www.anses.fr/fr/content/les-escherichia-coli-ent%C3%A9roh%C3%A9morragiques-ehec) (Anses)
* [Conseils d'hygiène dans la cuisine | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail](https://www.anses.fr/fr/content/conseils-dhygi%C3%A8ne-dans-la-cuisine)
* [Fiche d’information « Escherichia coli entérohémorragiques (ECEH) »](https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/escherichia-coli) (Institut Pasteur)

**Contacts presse**

Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes

communication@dgccrf.finances.gouv.fr

Direction générale de la Santé
presse-dgs@sante.gouv.fr

Santé publique France
presse@santepubliquefrance.fr